

Image not found or type unknown



Obligation parentale d hébergement pour un enfant majeur

Par **chanelle78**, le **13/03/2010** à **07:36**

Bonjour, rn Je demande un renseignement pour ma mère qui est âgée de 75 ANS et qui a l obligation de prendre en charge ma soeur âgée de 54 ans rnrnMa soeur se retrouve dans une situation précaire et par l'intermédiaire des services sociaux oblige ma mère qui habite a l heure actuelle a 500 km d'elle de la prendre en charge (hébergement et financièrement)rnMa mère peut elle avoir un recours quelconque pour éviter cette situation qui la met dans un état fragile émotionnellement .eLLe a assez subi dans sa vie pour qu elle mérite aujourd hui de ne plus avoir a supporter les soucis de ses enfants .